

A. Rappel du contexte et des objectifs issus de la Charte de territoire sur la thématique des services à la population,

Ø LE CONTEXTE :

Le Pays de Gâtine est un territoire rural qui s'étend sur 99 communes. Depuis de nombreuses années, ce territoire perd de la population et voit ses habitants vieillir. 30 % de la population a plus de 60 ans (source INSEE RGP 99) contre 21 % à l'échelle nationale.

A ce vieillissement de la population s'ajoute une situation de l'emploi complexe. Le départ des jeunes du territoire coïncide avec la présence d'une zone d'emploi sur le nord Deux-Sèvres relativement dynamique. Les taux de chômage sont faibles mais ne doivent pas masquer des besoins de main d'œuvre non satisfaits et une certaine précarité des populations locales avec des niveaux de revenus faibles (en 1998 : 10.608 € de revenus nets imposables moyens sur le Pays contre 12.255 € en Deux-Sèvres). Le chômage féminin reste une problématique récurrente du territoire.

Dans ce contexte de vieillissement de la population, d'un chômage féminin persistant et d'un nécessaire développement de l'emploi sur le territoire, les services aux personnes sont un enjeu majeur. Les besoins de main d'œuvre s'accompagnent également d'un besoin important de qualification des personnels de ce secteur. De plus, les financeurs vont, à l'avenir, augmenter leur niveau d'exigence quant à la qualité des interventions et à la formation des intervenants à domicile.

Quels besoins pour les personnes âgées ?

- Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses,
- Les personnes âgées souhaitent vivre à leur domicile plus longtemps (et c'est aussi une volonté politique),
- La canicule de 2003 a rappelé la nécessité d'assurer une solidarité entre les générations.

L'augmentation du nombre de personnes âgées et leur maintien à domicile rendent nécessaires à la fois un besoin de service, parfois insuffisamment couvert, et des nouveaux services. Cela interroge également sur les priorités et compétences que doivent remplir des collectivités ou prestataires de services associatifs pour répondre aux besoins des personnes et des familles, assurer de la prévention plus que de l'urgence, agir pour favoriser l'autonomie sans se substituer aux solidarités familiales et citoyennes.

Quels besoins pour les familles ?

- La problématique de garde de la petite enfance est un besoin pour l'accès à l'emploi (notamment avec le développement du travail des femmes mais également des familles monoparentales : garde du mercredi et des vacances,...),
- Les modes de garde atypiques sont des services demandés par les parents mais restent des services émergents et non solvables à ce jour,
- Les services sont des critères, avec la notion de distance travail/domicile, qui rentrent en ligne de compte pour choisir le lieu d'installation des foyers.

La coordination et le développement des services aux familles représentent un axe de progrès pour favoriser le développement territorial.

Quels besoins pour les hommes et les femmes en recherche d'emploi ?

- Les problèmes de mobilité nécessitent d'étudier des solutions de proximité,
- Les emplois recherchés doivent proposer une perspective de progression et de reconnaissance professionnelle,
- Les femmes trouvent plus difficilement de l'emploi.

Les services peuvent représenter une source d'emploi non négligeable dès aujourd'hui. Leur développement, à la fois en quantité et en diversité, peut permettre de créer le potentiel d'emplois de proximité nécessaire.

Quels besoins pour les salariés des services :

- Les services à domicile sont de véritables emplois avec des exigences de qualification,
- Le renouvellement des personnels (départ en retraite) devra être compensé par des recrutements de personnes formées,
- Les niveaux d'exigence, en terme de qualité d'intervention pour le maintien à domicile, des financeurs ainsi que des personnes et des familles augmentent.

Le niveau de qualité des interventions ainsi que la qualification des emplois dans les services représentent les deux axes de progression de ce domaine d'emploi dans les prochaines années.

Dans le cadre de sa Charte de développement durable du territoire, le Pays a ainsi pointé l'enjeu majeur de la « Solidarité des populations et cadre de vie » avec un axe « Maintien et accueil des populations » pour assurer son développement. La ruralité et la faible densité de population pour un tel territoire renforcent cette nécessité d'intervenir sur ces questions. En 2003, la « Semaine des entrepreneurs », organisée par le Club des Entrepreneurs du Pays de Gâtine, a permis de faire un premier état des lieux des « gens au service des gens », autrement dit des services aux personnes.

Les premiers éléments chiffrés font état d'autant de salariés dans les associations et les structures d'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées, que dans l'artisanat : 2500 salariés. Cela représente également une grande diversité de structures (près de 75).

Ce chiffre important fait de ce secteur un axe stratégique à la fois dans le cadre des services développés à la population mais comme vecteur d'attractivité pour le territoire. Dans le cadre d'une stratégie de mise en réseau et de développement il représente des emplois et des revenus potentiels pour les femmes et les hommes du territoire.

Ø LES OBJECTIFS :

Le territoire du Pays de Gâtine, dans sa démarche Prospective Gâtine 2000-2010 et dans sa Charte de développement durable du territoire, a décliné les enjeux à relever. Parmi ces orientations stratégiques de développement l'axe « Solidarité des populations et cadre de vie » comporte un axe « Maintien et accueil des populations » qui précise des objectifs que le Pays et ses partenaires souhaitent développer :

Favoriser l'accueil et l'intégration des populations

- S'adapter aux mutations du tissu social et de ses besoins,
- Prendre en compte les réalités locales,
- Soutenir les projets visant une meilleure intégration des populations,
- Coordonner et décloisonner les services sociaux,
- Donner des réponses de proximité.

Les évolutions que connaît le tissu social du Pays sont aujourd'hui multiples. On observe en particulier **de fortes disparités dans l'accès à l'emploi pour les femmes et les jeunes**. Dans ce contexte, beaucoup d'actions ont été initiées par des organismes d'insertion depuis 1999. Cette démarche doit être renforcée. Il s'agit ainsi de réagir en amont des situations d'exclusion en cherchant à anticiper les besoins du marché de l'emploi sur le Pays avec les différents partenaires (entreprises, organismes de formation,...), en aidant l'insertion sociale et professionnelle, et en développant les actions d'insertion par l'activité économique.

Favoriser une action sociale transversale et une approche globale des problèmes

- Expérimenter au niveau du Pays de nouveaux modes d'approche globale,
- Améliorer la communication entre les acteurs et construire de vrais partenariats.

Face au problème de lisibilité des services rendus par les acteurs intervenant dans l'action sociale, une démarche globale de coordination entre professionnels et services d'accompagnement des personnes et familles est préconisée sur le Pays. Le maillage des services et le développement d'outils communs seront des clefs de réussite pour le Pays et ses acteurs. Les rencontres entre professionnels des différents cantons doivent être encouragées dans le but de décloisonner les dispositifs existants pour un soutien global et continu à la personne.

Prendre en compte la petite enfance et les personnes âgées

- Proposer une offre adaptée aux besoins,
- Expérimenter de nouvelles pratiques,
- Favoriser de nouvelles formes de mise en réseau, de coopération sur le territoire qui doivent tendre vers une offre de services adaptée aux besoins, en particulier en faveur de la petite enfance et des personnes âgées.

Une réflexion est aussi menée plus particulièrement en Gâtine sur les nouvelles formes d'accueil à développer pour les personnes handicapées. Il apparaît aujourd'hui indispensable de disposer d'un état des lieux des pratiques qui s'exercent sur le territoire en matière de services à la personne afin de définir les champs d'intervention à privilégier et les priorités à donner à l'avenir sur le Pays.

Ces différents objectifs se recoupent avec les problématiques des partenaires du PDD et fondent le socle de travail d'EQUAL.

Ø ILLUSTRATION DES ENJEUX PAR LA REALITE DE L'EMPLOI DANS LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE :

Un premier travail d'état des lieux, réalisé par Maud REGNIER durant son stage de DESS courant mai/juin 2004, a permis de pointer la réalité de l'aide à domicile sur le territoire.

Les services d'aide à domicile se composent ainsi de structures publiques et privées, nombreuses (19) et de différentes tailles :

Territoires des services d'aide à domicile et établissements d'accueil pour personnes âgées



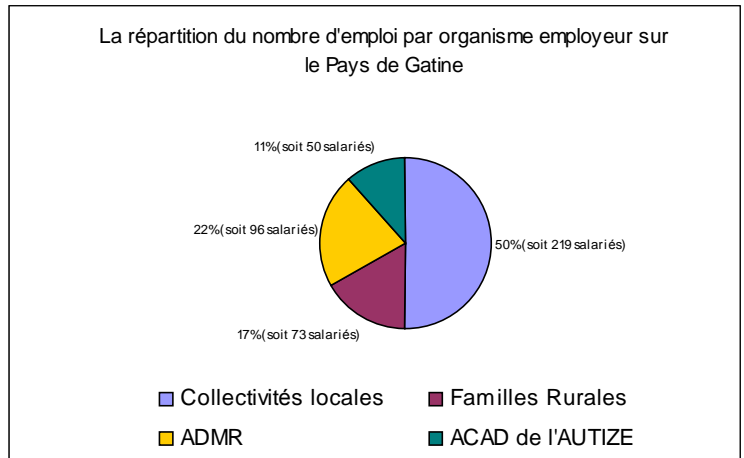
Les 19 services d'aide à domicile présents sur le pays emploient 438 salariés à savoir :

- 32 responsables/encadrants
- 406 employés à domicile

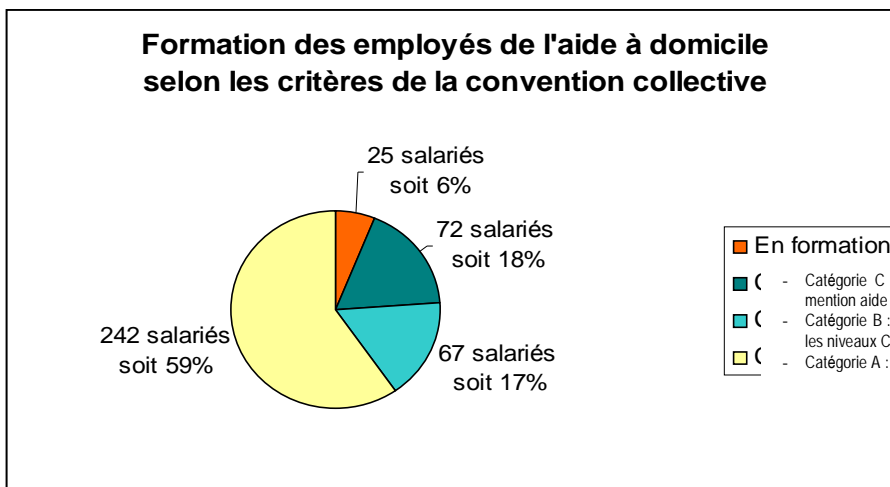
En équivalent temps plein, cela représente 265 emplois, à savoir :

- 20,3 responsables/encadrants
- 244,85 aides à domicile

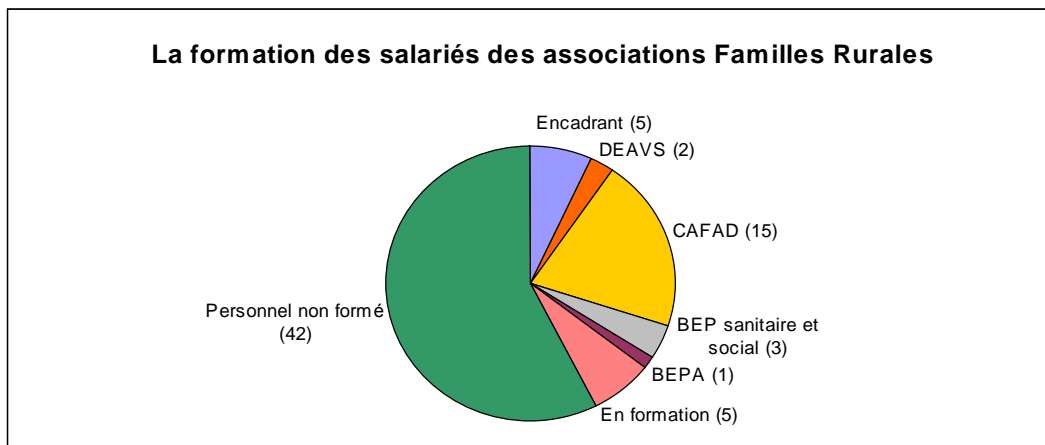
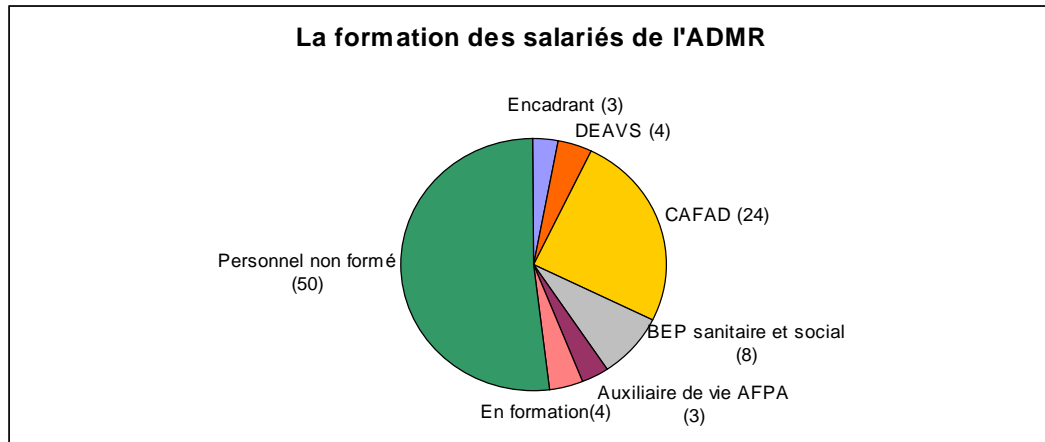
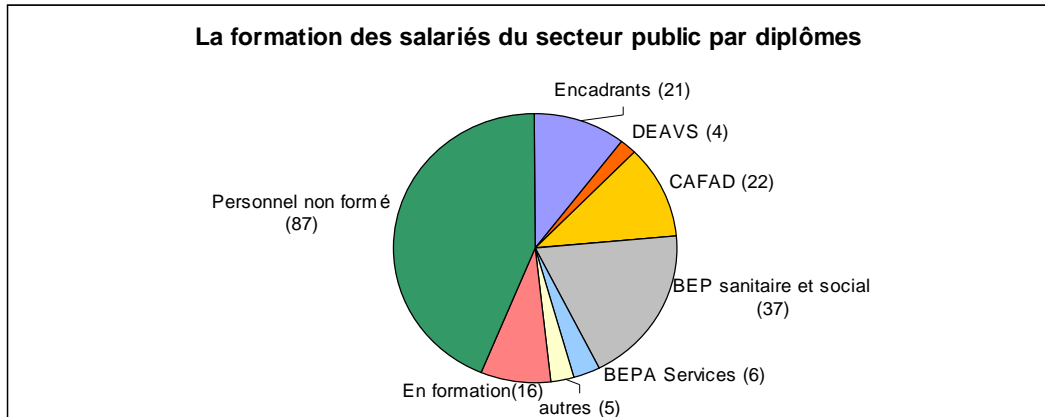
Ils se répartissent pour moitié dans les collectivités locales.



La moitié des salariés sont formés :



Les salariés non formés sont au nombre d'environ 180 en Gâtine.



Ces éléments représentent l'aide à domicile. A cela doit être ajouté le secteur des établissements d'accueil de personnes âgées ainsi que les structures ou personnes intervenant dans la garde d'enfants ou l'accueil de personnes handicapées.

Ces éléments représentent l'aide à domicile.

A cela doit être ajouté le secteur des établissements d'accueil de personnes âgées ainsi que les structures ou personnes intervenant dans la garde d'enfants ou l'accueil de personnes handicapées.

De plus, d'autres structures mettent à disposition du personnel et ceux représentent des candidats potentiels à ces métiers. A noter que les travaux avec la CRES ont montré que l'ensemble d'un secteur de l'économie sociale et de l'économie du sociale représentait 2500 salariés sur la Gâtine.

Ø LES BENEFICIAIRES

L'enjeu global est le développement des services aux populations, le développement de leur qualité, leur mise en cohérence et leur renforcement.

Les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles seront ainsi les bénéficiaires de ces actions.

Pour cela ce programme doit permettre aux personnes sans emplois ou bénéficiant de temps partiels non choisis d'améliorer leurs conditions de vie personnelle et professionnelle.

Au premier rang de ces personnes, les femmes, majoritaires dans ces professions, pourront ainsi envisager des emplois durables, des revenus décents et une perspective de progression professionnelle.

Les salariées intervenant dans ces métiers seront soutenues dans leur parcours professionnels par le développement d'action pour améliorer leur qualification directement ou via une intervention en direction de leurs employeurs.

Le Conseil d'Administration, ainsi que la Commission « Services » du Pays de Gâtine, assureront le suivi de l'ensemble de ce programme d'action.

Un **comité d'orientation** permettra également de réunir les partenaires financiers pour s'assurer de l'avancée des travaux.

Un **comité de pilotage** permettra de quant à lui de réunir les partenaires signataires de l'accord de partenariat.

Au-delà de la phase 2 du programme EQUAL, les partenaires ont déjà montré leur attention à la diffusion et/ou communication des expériences menées. La phase 3 du programme EQUAL portant sur la capitalisation sera l'occasion d'évaluer l'ensemble du travail et d'assurer les éventuelles transferts des travaux réalisés.

Ø STRATEGIE TERRITORIALE -

Le Pays de Gâtine et ses partenaires souhaitent développer durant la durée du Programme d'Intérêt Communautaire EQUAL :

- § de la réflexion collective entre structures,
- § de la coopération inter employeur,
- § de l'expérimentation de nouvelles réponses,
- § de la formation.

Ceci doit concourir au maintien et à l'attrait de populations par une densité de services favorisant l'accueil des populations à la recherche d'une qualité de vie sur notre territoire.

D'ores et déjà d'autres dispositifs ont des objectifs qui rejoignent cette démarche. Ils sont précisés ici afin d'envisager leur participation dans le cadre de la recherche de contreparties du programme EQUAL :

- **Les politiques publiques de l'emploi en direction des services aux personnes contenu dans le Plan BORLOO :**

Courant mars le gouvernement devrait préciser les modalités d'action pour concourir à l'emploi dans cette filière de métiers. Des perspectives ont été annoncées par le Ministre concernant les réseaux de grandes enseignes qui seraient référents pour la fourniture de services aux particuliers. Il est évoqué également le développement de prestations en lien avec les mutuelles...

- **Le contrat de territoire avec la Région Poitou-Charentes :**

Le Contrat de territoire signé avec la Région Poitou-Charentes fait apparaître plusieurs lignes financières permettant d'imaginer une « possible intervention » dans le cadre du programme EQUAL :

Collectivités et dispositif	Lignes prévues	Montant total	Montant envisageable
Région Contrat de territoire	Initiatives locales pour l'emploi	60.000 €	60.000 €
	Santé	100.000 € (se compose d'investissement et de fonctionnement)	?
	Services en terme de maintien et de l'accueil des populations	150.000 € (30% en fonctionnement)	50.000 €
TOTAL		310.000 €	110.000 €

- **La politique de formation et d'action de la Région Poitou-Charentes sur la formation professionnelle et sur les métiers du lien social :**

Sur les volets formation professionnelle (Axe 4) la Région pourrait être sollicité dans le cadre du droit commun.

Attention ! Les financements peuvent déjà être inscrits dans le cadre des fonds européens à l'échelon régional (notamment FSE objectif 3).

- **Le contrat Proxima avec le Département des Deux-Sèvres :**

Collectivités et dispositif	Lignes prévues	Montant total	Montant envisageable
Département Contrat 3 D	Services liés à la petite enfance - Etudes ingénieries	50.000 €	50.000 €
	Services liés à la petite enfance - Communication	50.000 €	50.000 €
TOTAL		100.000 €	100.000 €

- **Le schéma gérontologique des Deux-Sèvres qui associe le Département et l'Etat ainsi que les dispositifs publics tels que les CLIC :**

Une politique dynamique de soutien à domicile :

Sont évoqués dans cet axe du schéma : le fonds de modernisation de l'aide à domicile, la qualification des intervenants à domicile et la diversification de l'offre (Garde de nuit, les services à la personne, le logement adapté, et le développement de transport de proximité,...).

Des établissements de qualité :

Il ne s'agit pas d'intervenir dans les établissements mais d'envisager leur participation à une action concertée sur leur territoire :

Par exemple : la problématique de la mutualisation de moyens humains, du maintien du lien social, de la diversification de l'offre d'hébergement, de la formation des familles d'accueil,...

Le renforcement des actions de coordination et de prévention de la dépendance

Peuvent être évoqués ici le volet formation prévu dans le travail sur la « bientraitance », le développement de réseau bénévoles dans le cadre du renforcement du lien social, le soutien aux aidants naturels (les familles).

L'ensemble de ces mesures, en plus de l'implication des collectivités locales et des employeurs des services aux personnes présents sur le Pays de Gâtine, permettra de constituer l'ossature financière globale du programme EQUAL.

Pour mémoire, le montage budgétaire du programme EQUAL du Pays de Gâtine devra s'inscrire globalement dans un équilibre de 20 % de fonds privés, 30% de fonds publics (collectivités notamment) et 50 % de FSE.

50 % FSE	30 % fonds publics	20 % fonds privés
-------------	-----------------------	----------------------

Les **fonds publics** doivent correspondre soit à la valorisation d'engagement financiers inscrits dans le cadre d'action faisant parti de la programmation EQUAL soit de fonds intervenant directement sur des actions émergentes du programme.

Les **fonds privés** représentent de la valorisation de temps passés ou des dépenses assurés par des opérateurs privés comme des associations, des entreprises, des OPCA,... ou des financements apportés par des partenaires tels que la CAF, la MSA,...

Le Conseil d'Administration, ainsi que la Commission « Services » du Pays de Gâtine, assureront le suivi de l'ensemble de ce programme d'action.

Un **comité d'orientation** permettra également de réunir les partenaires financiers pour s'assurer de l'avancée des travaux. Un comité de pilotage permettra de quant à lui de réunir les partenaires signataires de l'accord de partenariat.

Au-delà de la phase 2 du programme EQUAL, les partenaires ont déjà montré leur attention à la diffusion et/ou communication des expériences menées. La phase 3 du programme EQUAL portant sur la capitalisation sera l'occasion d'évaluer l'ensemble du travail et d'assurer les éventuelles transferts des travaux réalisés.